



BIBLIOTHÈQUE DE LA GLÂNE

ROUTE D'ARRUFFENS 17
1680 ROMONT

Association du Cycle d'Orientation de la Glâne Camp d'enfants de la Bibliothèque de la Glâne – Conditions générales

1. Généralités	<p>La Bibliothèque de la Glâne (Association du Cycle d'Orientation de la Glâne) à Romont, organise les camps d'été et établit les conditions générales suivantes.</p> <p>L'organisateur s'engage à organiser des camps de qualité pour que les participant.e.s (ci-après "les participants") vivent une période enrichissante, dans un cadre sécurisé.</p> <p>Par votre inscription, dès l'envoi du formulaire en ligne depuis notre site, vous acceptez ces conditions générales.</p>
2. Règles de sécurité et de vie en société	<p>Les camps d'été s'adressent aux enfants entrant en 4H à la prochaine rentrée jusqu'à la fin de la 8H. Les participants doivent remplir trois conditions :</p> <ul style="list-style-type: none">• être en bonne santé physique et morale• aimer la lecture et les livres• accepter les règles de sécurité et de vie en collectivité définies par l'organisateur. <p>Toute inscription au camp d'été entraîne l'acceptation et le respect des règles de sécurité et des règles de vie en collectivité : règles de sécurité des activités proposées, respect des autres et du matériel, solidarité, entraide...</p> <p>La consommation d'alcool, de tabac et de produits stupéfiants est strictement interdite.</p> <p>Tout manquement à ces règles qui perturberait le bon fonctionnement et/ou la sécurité des activités proposées pourrait avoir des conséquences pouvant aller jusqu'à l'exclusion de(s) l'auteur(s) sans aucun remboursement.</p>
3. Modalités d'inscription	<p>L'inscription aux camps se fait par le(s) titulaire(s) de l'autorité parentale de l'enfant ou par son représentant légal (ci-après "les parents"), via notre formulaire d'inscription en ligne, disponible sous biblio-glane.ch.</p> <p>L'inscription aux camps n'est validée qu'à la réception d'une confirmation définitive envoyée par e-mail (vérifiez vos spams), puis du paiement de l'intégralité de la finance d'inscription.</p> <p>Les inscriptions sont prises en compte selon la date d'arrivée.</p>
4. Prix des camps et réductions	<p>Le tarif est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none">• CHF 150.- <p>Ce tarif comprend :</p> <ul style="list-style-type: none">• Camp d'été de 5 jours avec un encadrement• Quatre repas de midi et les goûters (y compris boissons)

	<p>Si les repas de midi ne sont pas pris sur place, une déduction de CHF 48.- est appliquée.</p> <p>Certaines communes glânoises offrent une subvention de Fr. 50.- par enfant. La liste de ces communes peut être obtenue auprès de la bibliothèque.</p> <p>Aucune réservation de place ne sera faite tant que le montant total n'aura pu être enregistré dans nos comptes.</p> <p>Le paiement doit être reçu 15 jours avant le début du camp. Passé ce délai d'échéance, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'inscription et de facturer la totalité du montant.</p>
<p>5. Paiement de la finance d'inscription et rappels</p>	<p>Le paiement de l'inscription se fait après avoir reçu la confirmation de la part de l'organisateur. Le paiement s'exécute par virement bancaire ou postal sur le compte mentionné sur la facture reçue avec l'e-mail de confirmation. Un rappel sans frais par e-mail est envoyé 30 jours avant le début du camp. Dès le 2e rappel, qui se fait 10 jours après le 1^{er} rappel, des frais de CHF 20.- s'appliquent.</p> <p>Si les frais d'inscription ne sont pas payés avant le début du camp, le droit de participation est annulé et la place attribuée à un nouveau participant.</p> <p>Sur demande, il est possible d'obtenir un arrangement de paiement en deux, voire trois versements et/ou d'obtenir un délai.</p>
<p>6. Renonciations</p>	<p>Dès réception de votre inscription, toute renonciation doit se faire par écrit (courrier ou e-mail). Pour tout désistement, une taxe administrative est due/retenue soit: CHF 20.- jusqu'à 60 jours avant le début du camp; CHF 50.- jusqu'à 30 jours avant le début du camp; CHF 100.- jusqu'à 10 jours avant le début du camp. A moins de 10 jours du début du camp, l'intégralité de l'inscription est due/retenue. Pour les renonciations pour cause de raisons médicales, sur présentation d'un certificat médical au minimum 72 heures avant le début du camp, mais ne datant pas de plus de 10 jours dès son émission, une taxe administrative de CHF 20.- est due/retenue.</p> <p>Si ces critères ne sont pas respectés, l'intégralité de l'inscription est due/retenue. Un départ en cours de camp, ceci à partir de l'heure officielle d'ouverture (départ volontaire, blessure, renvoi) ne donne droit à aucun remboursement.</p> <p>Si le participant est absent pour cas de force majeure, il est possible de le remplacer par un autre enfant si les parents de ce dernier acceptent les conditions d'inscription. Aucun frais n'est demandé pour ce type de changement. Toute modification est à annoncer à l'organisateur.</p>
<p>7. Annulation du camp</p>	<p>Si le camp ne peut pas avoir lieu en raison de décisions prises par les autorités en cas de forces majeures, de pandémies ou d'épidémies, l'intégralité de l'inscription est remboursée.</p> <p>L'organisateur se réserve le droit d'annuler le camp dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant. Le montant payé sera remboursé aux personnes inscrites.</p>
<p>8. Assurances</p>	<p>Les assurances (maladie, accidents, RC) sont à la charge des parents. Il en va de même pour une éventuelle assurance annulation.</p> <p>L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accidents et/ou maladie.</p>

<p>9. Informations médicales et régimes alimentaires particuliers</p>	<p>Les participants doivent être en bonne santé pour participer aux camps. Toute information médicale pouvant influencer sur le bon déroulement du camp du participant doit être transmise à l'organisateur lors de l'inscription.</p> <p>Les médicaments doivent être donnés au responsable du camp lors de l'ouverture du camp, avec indications y relatives. Les régimes alimentaires particuliers (allergies, repas sans porc, sans gluten, etc.), doivent être transmis lors de l'inscription. L'organisateur se réserve le droit de contacter les parents suivant les maladies et/ou régimes alimentaires.</p> <p>Suivant les restrictions alimentaires, cela peut entraîner un surcoût et/ou la préparation de certains repas d'avance par les parents.</p>
<p>10. Déroulement des camps</p>	<p>Dès leur arrivée au camp, les participants s'annoncent auprès du responsable du camp. Dès l'ouverture du camp, les participants sont sous la responsabilité des organisateurs.</p> <p>Pour le bon déroulement du camp, les participants s'engagent à respecter en tout temps les règles, indications et horaires donnés par les organisateurs. Ils s'engagent à respecter toutes les personnes encadrantes et, en retour, sont en droit d'être également respectés.</p> <p>En cas de problèmes, les participants peuvent s'adresser aux responsables de camp.</p> <p>En cas de comportement inadéquat, après avertissement et téléphone avec les parents, l'organisateur se réserve le droit de renvoyer le(s) participant(s) incriminé(s).</p> <p>Les participants sont sous la responsabilité du personnel encadrant toute la durée du camp.</p>
<p>11. Effets personnels</p>	<p>Les participants sont responsables de leurs effets personnels. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels.</p> <p>Par précaution, nous vous conseillons de noter le nom du participant sur toutes ses affaires.</p> <p>Sur demande des participants, le personnel encadrant gardera sous surveillance les porte-monnaie et téléphones portables uniquement.</p>
<p>12. Equipement</p>	<p>Le participant s'assurera de disposer en tout temps de vêtements adaptés. Pour la visite en extérieur, il aura un équipement adapté (soleil et/ou pluie) ainsi qu'un pique-nique.</p>
<p>13. Interventions médicales</p>	<p>L'organisateur est habilité à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence pour le bien des participants. Les parents sont informés au préalable ou au plus vite en cas d'urgence pour toute intervention (médecin, hôpital, ...). Les parents régleront à l'organisateur le montant des frais médicaux concernant les soins apportés durant les camps, sauf petite pharmacie (désinfectants, sparadraps,...).</p>
<p>14. Responsabilité en cas d'accident / de maladie / de dommages matériels</p>	<p>L'assurance revient au participant.</p>

	<p>Les parents sont responsables des dégâts éventuels causés par leurs enfants. Le vol, la perte ou la dégradation des effets personnels du participant ne sont pas assurés par l'organisateur.</p> <p>L'organisateur décline, dans la limite de la légalité, toute responsabilité en cas d'accident, de maladie ou de dommages matériels touchant un participant.</p> <p>En outre, la responsabilité de l'organisateur demeure limitée au montant des frais d'inscription dans la mesure où le préjudice subi par le participant n'a pas été provoqué délibérément ni par négligence grave de la part de l'organisateur, et dans la mesure où l'organisateur est responsable du préjudice subi par le participant uniquement par la faute d'un de leurs encadrants.</p>
15. Droits d'images et données personnelles	<p>L'organisateur peut utiliser les photos/vidéos prises pendant les camps, uniquement dans le cadre de son activité relative aux camps (brochure, site internet, dossier de présentation,...).</p> <p>L'organisateur s'engage à ne pas communiquer les données personnelles (adresses, e-mails, ...) à des sponsors ou des tiers.</p>
16. Réclamations	<p>Toute réclamation ou suggestion relative à l'organisation ou au déroulement du camp doit être adressée par écrit à l'organisateur.</p>
12. Divers	<p>Les objets trouvés peuvent être récupérés auprès de l'organisateur à la fin des camps. Les objets envoyés par la poste sont à charge des parents (paquet + frais d'envoi: CHF 10.- à verser au préalable).</p>
13. Juridiction	<p>Les présentes Conditions générales sont soumises uniquement au droit suisse. Le for exclusif est Romont (FR).</p>

Jean-Blaise Monney
Responsable Bibliothèque



Benoit Chobaz
Administrateur

